



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
ROUMANIE

Faire des engagements internationaux en matière de droits de l'homme des réalités nationales : La contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU



Séminaire à l'intention des parlements d'Europe centrale et orientale organisé conjointement par la Chambre des députés du Parlement roumain et l'Union interparlementaire

17-18 février 2014 - Bucarest (Roumanie)

Genève, le 20 novembre 2013

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous inviter au premier séminaire régional sur le thème *Faire des engagements internationaux en matière de droits de l'homme des réalités nationales : La contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU*, organisé conjointement par la Chambre des députés du Parlement roumain et l'Union interparlementaire (UIP), qui se tiendra à Bucarest, les 17 et 18 février 2014.

Il ne fait aucun doute que les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion des droits de l'homme. Ils peuvent en effet aider le Conseil des droits de l'homme à traduire les normes internationales relatives aux droits de l'homme en réalités nationales. Sans action parlementaire – qu'il s'agisse d'adopter des lois ou de contrôler l'action du gouvernement – rares seraient les recommandations de l'Examen périodique universel (EPU), le mécanisme d'examen par le Conseil de la situation des droits de l'homme dans tous les Etats membres de l'ONU, qui seraient suivies d'effet. Pourtant, les parlementaires sont souvent peu informés du travail du Conseil et n'y sont souvent pas directement associés, même si l'on note une évolution progressive dans ce domaine.

Le séminaire de Bucarest s'inscrit dans une série de rencontres régionales destinées à renforcer la contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme. Il vise à informer les participants sur le fonctionnement du Conseil et à les inciter à s'y impliquer davantage. Il vise en outre à recenser les bonnes pratiques des parlements en matière de collaboration avec le Conseil et de promotion des droits de l'homme en général, notamment grâce à l'instauration d'un dialogue effectif avec d'autres parties prenantes telles que la société civile.

Comme vous le verrez à la lecture du programme, les débats seront consacrés à différents aspects du thème principal et les conclusions seront récapitulées par le Rapporteur de notre séminaire, M. Borbély László, Président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés du Parlement roumain.

Nous espérons vivement que votre parlement sera représenté à ce séminaire par une délégation de quatre personnes maximum que vous aurez choisie. Conformément à l'usage de l'UIP, chaque délégation devra se composer d'hommes et de femmes parlementaires, et être représentative des forces politiques en présence au Parlement. Les membres de la délégation seront choisis, de préférence, parmi les parlementaires traitant directement des questions de droits de l'homme dans votre parlement. Les langues de travail du séminaire sont l'anglais, le français et le roumain.

Vous trouverez toutes les indications pratiques relatives à la participation dans la note d'Informations générales. Nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de nous le renvoyer au plus tard le 16 décembre 2013.

Nous appelons votre attention sur le fait que, conformément à l'usage à l'UIP, il appartient aux participants de prendre eux-mêmes toutes les dispositions nécessaires pour l'obtention des visas, la réservation des chambres d'hôtel et l'organisation de leur voyage. Néanmoins, afin de faciliter les réservations hôtelières, nous joignons à la présente une note d'informations générales contenant des indications sur les catégories d'hôtels proposées, ainsi qu'un formulaire de réservation à l'intention des participants.

Nous espérons que votre parlement sera en mesure de participer à ce séminaire et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de notre haute considération.



Valeriu Stefan Zgonea
Président de la Chambre des députés



Anders B. Johnson
Secrétaire général
Union interparlementaire